

# Les jeunes et la diversité Préjugés et stéréotypes chez de jeunes lycéens en France et en Italie

## Attitudes of Youth toward Diversity The Prejudices and Stereotypes of French and Italian High School Students

Alessandro Bergamaschi

Volume 10, numéro 2, printemps 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006424ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1006424ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Groupe de recherche diversité urbaine  
CEETUM

ISSN

1913-0694 (imprimé)

1913-0708 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bergamaschi, A. (2011). Les jeunes et la diversité : préjugés et stéréotypes chez de jeunes lycéens en France et en Italie. *Diversité urbaine*, 10(2), 29–48.  
<https://doi.org/10.7202/1006424ar>

Résumé de l'article

Cette étude explore les réactions de deux populations adolescentes, un âge décisif pour le développement des attitudes intergroupes, quant au pluralisme culturel et religieux qui caractérise leurs sociétés. Il s'agit de comparer les attitudes de deux groupes de lycéens, l'un en contexte d'immigration récente, en Italie, et l'autre en contexte de longue expérience d'immigration, en France. Les hypothèses de la recherche, fondée sur une démarche quantitative, prévoient que les différences de contexte – l'historicité de l'immigration et le rôle de la culture politique nationale sur la manière de gérer le phénomène – représentent les principales sources de variation des stéréotypes et des attitudes envers l'immigration. La prise en compte de ces deux variables permettra de comprendre pourquoi les jeunes Italiens expriment un préjugé à caractère socioéconomique alors que les jeunes Français expriment un préjugé à caractère identitaire.

**LES JEUNES ET LA DIVERSITÉ  
PRÉJUGÉS ET STÉRÉOTYPES CHEZ DE JEUNES LYCÉENS  
EN FRANCE ET EN ITALIE**

**ATTITUDES OF YOUTH TOWARD DIVERSITY  
THE PREJUDICES AND STEREOTYPES OF  
FRENCH AND ITALIAN HIGH SCHOOL STUDENTS**

**Alessandro Bergamaschi**

**Résumé / Abstract**

Cette étude explore les réactions de deux populations adolescentes, un âge décisif pour le développement des attitudes intergroupes, quant au pluralisme culturel et religieux qui caractérise leurs sociétés. Il s'agit de comparer les attitudes de deux groupes de lycéens, l'un en contexte d'immigration récente, en Italie, et l'autre en contexte de longue expérience d'immigration, en France. Les hypothèses de la recherche, fondée sur une démarche quantitative, prévoient que les différences de contexte – l'historicité de l'immigration et le rôle de la culture politique nationale sur la manière de gérer le phénomène – représentent les principales sources de variation des stéréotypes et des attitudes envers l'immigration. La prise en compte de ces deux variables permettra de comprendre pourquoi les jeunes Italiens expriment un préjugé à caractère socioéconomique alors que les jeunes Français expriment un préjugé à caractère identitaire.

This study explores the reaction of two adolescent populations; they are at an age which is decisive for the development of intergroup attitudes in regard to the cultural and religious pluralism characterizing their societies. I compare Italy, i.e. a context of recent immigration, and France, which has a longer immigration experience. The differences of context come down to each country's history of immigration and to the role of the national political culture about the ways to deal with this phenomenon. The hypotheses of this research, which was conducted using a quantitative approach, hold that the different contexts would be the main sources of variation regarding stereotypes and attitudes towards immigration. Taking into account these two variables make it possible to understand why young Italians express social and economic prejudice, while the young French have prejudice based on identity.

**Mots clés :** Immigration, interethnique, jeunes, préjugé, comparaison.

**Keywords:** Immigration, interethnic, teenagers, prejudice, comparison.

**B**IEN QUE L'IMMIGRATION concerne en grande partie l'espace européen, particulièrement les pays ayant fait partie de l'Europe des 15 jusqu'en 2004, de nombreuses différences entre les contextes nationaux se dégagent. Parmi les principaux éléments de distinction, l'on trouve d'une part l'historicité du phénomène, opposant les pays dits d'immigration ancienne (Allemagne, Angleterre, Belgique, France, Pays-Bas) aux pays d'immigration récente (Espagne, Grèce, Italie, Portugal). D'autre part, la manière de gérer les enjeux posés par l'immigration varie selon les caractéristiques sociopolitiques des pays (Castles 1995; Pastore 2006). Là où les pays du premier groupe sont caractérisés par un mode de gestion inspiré par les principes constitutifs de l'histoire nationale qui ont donné lieu à des modèles d'intégration plutôt structurés, les pays du deuxième groupe déploient des formes de gestion qui sont dans une moindre mesure les produits des legs historico-culturels de la nation (Cesareo 2000).

Les réactions de la société d'accueil par rapport à l'immigration – qu'il s'agisse des flux actuels composés de citoyens étrangers ou de la population désormais naturalisée et donc stable – occupent un espace central dans la vie politique des pays d'accueil. Cette étude vise à situer les représentations de l'immigration et les attitudes envers celle-ci dans le cadre des dynamiques sociales plus larges définissant le débat public sur ce phénomène. Par « phénomène de l'immigration », l'on entend une variable complexe, introduite par les enjeux que l'immigration soulève dans la société dite d'accueil, les réactions et les débats qu'elle suscite ainsi que les réponses mises en œuvre par les institutions pour répondre aux impératifs que crée la mobilité humaine. On peut supposer que ces réactions, ces débats et ces réponses peuvent être influencés par : a) la faible ou forte familiarité, d'un point de vue historique, qu'un pays entretient avec l'immigration, et b) la culture politique du pays par rapport à la diversité, à savoir le niveau d'acceptation de cette diversité dans l'espace public. L'hypothèse que nous avons poursuivie prévoit que les répercussions socioéconomiques et socioculturelles de l'immigration ont une filiation importante avec ces deux variables qui influencent les discours et les débats sur le sujet. En effet, ceux-ci se posent en qualité de réservoirs sémantico-cognitifs où se structurent les « prises de position » individuelles envers l'immigration (de Montmollin 2003 : 89).

Cet article se fonde sur une démarche de recherche comparative, questionnant un échantillon d'adolescents sélectionné en Italie et un échantillon sélectionné en France : deux contextes qui divergent profondément en ce qui concerne les caractéristiques de l'immigration. La première section est consacrée aux spécificités que le débat sur l'immigration revêt en Italie et en France et aux manières de gérer le phénomène qui en découlent. Puisqu'il s'agit des points de vue d'une population fort définie, à la fois adolescente et sans expérience

---

d'immigration ou, autrement dit, nationale, la deuxième section explicite la méthode choisie. Une certaine attention sera portée aux caractéristiques des deux échantillons. La troisième section présente les résultats. En exposant les représentations et les perceptions qui entourent l'immigration, l'on pourra repérer la toile de fond sur laquelle les attitudes envers ce phénomène prennent forme. La discussion s'orientera prioritairement sur la typologie de préjugé qui émerge de l'analyse des données, tout en soulignant que le pays de résidence est la variable qui permet de dégager les résultats les plus intéressants.

Les conclusions s'arrêtent sur deux considérations principales. La première concerne la plasticité des représentations et des préjugés et la capacité du contexte à les façonner. La deuxième oriente l'attention vers la remarquable adhésion que les adolescents interrogés démontrent aux discours nationaux menés au sujet de l'immigration.

## **Deux contextes d'immigration différents**

L'Italie et la France sont deux pays profondément marqués par la présence immigrante, souvent protagoniste des débats publics d'une manière directe ou indirecte. Cependant, les caractéristiques de ce phénomène dans ces deux sociétés diffèrent profondément.

### *L'Italie*

L'Italie n'a été confrontée à l'immigration internationale que récemment. En effet, il y a trente ans encore, les Italiens étaient plutôt ceux qui émigraient à l'étranger. Avec un peu moins de 30 millions d'expatriés entre l'Unification (1861) et les années 1970, l'Italie est l'un des principaux pays d'émigration d'Europe (Fondazione Migrantes 2006 : 16). Les Italiens commencent à percevoir le changement de statut en pays d'immigration vers la fin des années 1980 et le début 1990, en concomitance avec la crise albanaise. Ce nouveau phénomène s'impose rapidement, avec des rythmes de croissance importants. Après seulement trente ans d'immigration, à la fin de 2009, la population étrangère frôle les 5 millions de personnes en Italie (Caritas/Migrantes 2010 : 107). Il s'agit dans l'ensemble d'un soudain changement de statut difficile à assimiler par la population nationale (Bolaffi 2001 : 3-5).

À partir de la fin des années 1990, l'Italie semble vivre, en matière d'immigration, une période d'« urgence ». L'image de l'immigré fusionne avec celle du criminel, et l'immigration devient la « métaphore sociale de la déviance » (Dal Lago 1999 : 30-31). La conséquence de ce climat est la concession d'une ample marge de manœuvre au ministère de l'Intérieur et aux autorités de

---

police locales afin de répondre à la demande en matière de sécurité qui se dégageait de l'opinion publique (Palidda 2000 : 221-222). C'est le parti de la Lega Nord, ex-parti autonomiste dont la capacité politique a été sous-estimée au moins jusqu'aux années 2000 (Dal Lago 2004 : 71), qui pilote la politique italienne en matière d'immigration, fort de son monopole sur le ministère de l'Intérieur, notamment<sup>1</sup>.

Avec ces hauts et ces bas, la situation persiste durant les années qui suivent. Même des observateurs externes comme K. Calavita n'hésitent pas à affirmer qu'en Italie, l'immigration est traitée comme l'un des principaux « maux sociaux » qui affligent le pays (2005 : chap. 3). La spirale de criminalisation de l'immigré a débouché en 2009 sur l'approbation du *Pacchetto Sicurezza* par le gouvernement Berlusconi, une loi centrée uniquement sur les questions de sécurité publique (Gouvernement italien 2009)<sup>2</sup>. L'une des dispositions du texte paraît symptomatique de la politique sécuritaire qui sévit dans la Péninsule : l'organisation de « rondes » urbaines actives au niveau de la ville, dépendantes du maire et assurées bénévolement par des associations ou des ex-militaires à la retraite dans le but de renforcer les actions de surveillance en milieu urbain (art. 3, al. 41-2). En vertu des prescriptions contenues dans cette loi, le gouvernement enferme complètement la gestion de l'immigration dans le cadre de la maîtrise de la sécurité et de l'ordre public.

Cependant, ces positions hostiles doivent se confronter aux opinions contraires d'un ensemble d'acteurs de la société civile se distinguant par une mission et une identité particulières. En Italie, les pouvoirs publics mettent en œuvre les politiques d'intégration en les déléguant en bloc aux acteurs privés, parmi lesquels les organisations de matrice catholique jouent un rôle de premier plan (Caponio 2006 : 78-85). D'après G. Zincone, dans le débat sur l'immigration, ces « institutions solidaristes » ont été capables de réunir un véritable « front pro-immigré » qui participe pleinement aux politiques d'insertion et aux débats sur l'immigration et qui vise à protéger la dignité et l'intégrité de la personne, quelle que soit son origine et (notamment) la validité de ses documents (2005 : 395). Bien que le rôle de l'Église italienne dans la gestion de l'immigration fasse aussi l'objet d'évaluations plus critiques (Zincone 2006), force est d'admettre que celle-ci représente un véritable amortisseur social entre la société civile et la classe politique par rapport aux questions soulevées par ce phénomène (Ambrosini 2003 : 223-229).

L'intérêt de l'enquête est donc de vérifier dans quelle mesure des traces de ce discours hétérogène (où les positions de fermeture dominantes des pouvoirs publics se heurtent à des instances orientées vers l'ouverture) sont reflétées dans la pensée des jeunes générations.

---

*La France*

L'immigration en France représente un phénomène historiquement important et, bien qu'on ne puisse pas le ramener à l'expérience coloniale et postcoloniale uniquement, « le rapport entre colonisation et immigration est aujourd'hui largement reconnu » (Green et Poinso 2008 : 22). D. Fassin et S. Mazouz notent en effet que les flux d'entrée actuels continuent à se dérouler de façon significative selon les mêmes « trajectoires coloniales » (2007 : 725). Confrontés à une telle épaisseur historique, nous nous concentrerons, pour les objectifs de l'enquête, sur certains des thèmes les plus significatifs concernant le débat actuel sur l'immigration.

Aujourd'hui, comme P. Bréchon et J.-F. Tchernia le remarquent, « le grand débat qu'a connu la France depuis le début des années 1980 sur la place des immigrants et des étrangers n'est pas dépassé, mais il est beaucoup moins vif qu'autrefois » (2009 : 319). Les tons flagrants de l'époque ont laissé la place à une manière plus indirecte d'aborder cet objet, riche en sous-entendus et portant sur des questions plus complexes et aiguës. En effet, la façon de traiter l'immigration s'appuie constamment sur les fondements qui inspirent la manière française de concevoir la nation et la citoyenneté. Ce sont les principes d'égalité et de laïcité qui, interprétés d'une manière universaliste, forment le socle de toute politique d'intégration. Les groupes minoritaires étant tenus à s'assimiler aux principes républicains, leurs particularismes culturels et religieux ne sont pas pris en compte dans l'espace public, comme l'affirme D. Schnapper (2008 : 133).

Le respect des préceptes républicains, déterminés par une histoire nationale solide qui a profondément marqué la manière de penser l'espace public et son fonctionnement, entraîne des « politiques identitaires » aux effets fort évidents. Pensons, par exemple, à l'établissement du ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale<sup>3</sup> pendant la présidence de Sarkozy, à l'origine du grand débat sur l'identité nationale qui a pris corps en 2009<sup>4</sup>. Un tel accent sur la dimension identitaire a pour effet de stigmatiser tout groupe qui, en raison de ses spécificités culturelles et de sa manière de se comporter dans l'espace public, s'écarte des principes républicains. À cet égard, l'« affaire du voile » qui a retenti à Creil en 1989 est emblématique; elle affleure dans l'opinion publique de manière intermittente. D. Lapeyronnie souligne que cette affaire suscite fréquemment une farouche désapprobation, notamment parce qu'elle est associée au « monde des Arabes ou des musulmans, au monde non moderne ou antimoderne de l'Autre » (2008 : 527). Force est de constater que le thème de l'islam représente un enjeu hautement politisé et médiatisé, qui oblige souvent les partis de la droite classique, redoutant le regain de la « suractivité islamiste », à emprunter les propos plus flagrants du Front National (Le Goaziou et Mucchielli 2006 :

---

43-45). Par ailleurs, la République est aujourd'hui confrontée à des formes d'auto-organisation des collectivités musulmanes qui prônent une meilleure intégration et une plus grande reconnaissance. C'est le cas du Mouvement des indigènes de la République qui, comme J. Streiff-Fénart le note, vise à défier « les valeurs "trompeuses" dont la France se glorifie » tout en dénonçant le caractère fallacieux de son égalitarisme universel (2009 : 234).

Ce dernier point (le caractère fallacieux des valeurs de la République), qui se traduit par la condition sociale difficile d'une partie des populations issues de l'immigration, représente l'épine la plus douloureuse dans le flanc du modèle d'intégration français. À partir des années 1990, la lutte contre les discriminations, « auparavant apanage de la gauche et des organisations antiracistes » (Noiriel 2009 : 175-176), est devenue un thème largement consensuel, car il s'agit d'un « excellent argument de vente » sur l'échiquier politique (*ibid.*). Les doutes sur l'efficacité du modèle républicain ont atteint leur sommet en 2005 avec les trois semaines de révoltes dans les banlieues des grandes villes françaises, émeutes qui n'étaient par ailleurs pas les premières (Morice 2005). Nombre d'études ont été menées pour éclairer la grave crise d'intégration qui caractérise les 751 zones urbaines sensibles de France et les 4,7 millions de personnes qui y résident. Dans ces zones, l'absence de mixité sociale s'ajoute à un fort isolement social et politique et à des taux de chômage et de criminalité bien supérieurs à la moyenne nationale (Le Goaziou et Mucchielli 2006 : 24). En raison de la gravité de la situation, la question des banlieues s'impose « durablement dans le paysage social français » depuis quelques années (Lapeyronnie 2008 : 10).

Dans le cadre multifacette de la France, les problématiques liées à la faible intégration qui frappe une partie des populations immigrées entrent en résonance avec la question identitaire. Dans quelle mesure cette situation se reflète-t-elle dans la pensée des jeunes générations?

## La méthode d'enquête

Pour étudier les perceptions et représentations de l'immigration ainsi que les attitudes envers elle, nous avons opté pour une démarche quantitative menée sur un échantillon de 920 lycéens âgés en moyenne de 17 ans, répartis entre les populations italienne (51,9 %) et française (48,1 %). L'adolescence est un moment crucial pour la structuration des attitudes intergroupes, et c'est ce qui a motivé la décision de recourir à une population encore éloignée des « rôles adultes » (Galland 2009 : 61-62). En effet, durant cette phase de la vie, la relation « Nous-Eux », grâce à la consolidation de l'identité sociale, du système de valeurs et du développement des attentes d'avenir, acquiert

---

une signification pour l'individu (Brown 1995 : chap. 5; Tajfel 1981 : 319-320). Le prélèvement des effectifs a eu lieu de janvier à février 2009 dans les trois filières lycéennes des villes de Turin (pour l'Italie) et de Nice (pour la France) selon une logique de choix raisonné, afin que les caractéristiques les plus essentielles de la population se retrouvent selon des proportions similaires dans l'échantillon (Martin 2007 : 21). Deux variables principales ont guidé la sélection des effectifs : a) un statut socioéconomique hétérogène, exprimé par la profession des parents, et b) une densité différente d'élèves membres des groupes minoritaires, exprimée par le pourcentage d'élèves étrangers ou nés à l'étranger et ensuite naturalisés et inscrits dans l'établissement<sup>5</sup>.

La population des deux échantillons est ainsi répartie selon le type de lycée fréquenté : lycée professionnel (It 37,1 % – Fr 39,2 %), lycée technologique (It 29,2 % – Fr 28,8 %) et lycée général (It 33,3 % – Fr 32 %). Elle est aussi divisée selon le statut socioéconomique<sup>6</sup> : statut bas (It 42,2 % – Fr 37,1 %), moyen (It 37,8 % – Fr 40,3 %) et haut (It 20 % – Fr 21,6 %)<sup>7</sup>. Le pourcentage d'élèves membres de groupes minoritaires oscille entre 2,1 % et 25,2 % des inscrits totaux pour les établissements sélectionnés à Turin et entre 1,4 % et 12,3 % des inscrits pour l'échantillon de Nice<sup>8</sup>.

Tel que mentionné en introduction, l'analyse des données s'est focalisée sur une population n'ayant pas fait l'objet d'expériences de mobilité humaine internationale pour au moins deux générations (920 répondants au total). Tous les cas de personnes nées à l'étranger ou dont un des parents ou grands-parents est né à l'étranger ont été de fait exclus de l'analyse. La démarche entreprise dans cette enquête privilégie donc les évaluations des enjeux posés par l'immigration de la part d'une population jeune issue d'au moins deux générations d'origine soit uniquement italienne, soit uniquement française. Ce choix est inspiré par les études menées notamment par les démographes, comparant la qualité de la vie des personnes d'origines étrangères avec celle des personnes sans expériences d'immigration, aussi qualifiées de « population nationale », ou « majoritaire ». Sachant que les tentatives d'étudier cette population font l'objet de discussions méthodologiques et épistémologiques qui sont loin de s'achever (Blum 1998; Le Bras 1998; Tribalat 1995, 1991), il convient d'expliquer d'une manière plus étoffée la décision de se concentrer sur cette catégorie. Dans notre étude, nous avons décidé de ne pas prendre part au débat épistémologique qui oppose les chercheurs favorables à la construction statistique de la population nationale aux chercheurs qui se disent contre une telle démarche. Nous nous sommes plutôt orienté vers des considérations pragmatiques, notre objectif étant de faire ressortir le point de vue de personnes non influencées par l'expérience de la mobilité transnationale et les émotions qu'elle provoque. Il convient alors d'expliquer pourquoi nous nous sommes limité aux deux générations précédentes et ne sommes pas remonté à

---



la troisième voire à la quatrième génération comme l'a fait M. Tribalat (1991). Deux arguments principaux ont guidé ce choix. D'abord, il est improbable que les souvenirs et la mémoire familiale d'un adolescent remontent au-delà de la biographie des grands-parents (Ancelin Schützenberger 1997; Dolto 1989). Ensuite, et c'est le cœur de notre démarche, cette enquête vise à brosser un portrait fidèle de l'époque contemporaine, et de l'immigration en particulier, telle qu'elle s'est imposée au cours des dernières années aux yeux des jeunes citoyens des sociétés d'accueil. Pour résumer, sans avoir la prétention d'avoir dit le dernier mot sur la notion de population nationale, nous pensons que par la démarche entreprise, nous sommes allés au bout du questionnement envisagé dans cette étude.

La technique de cueillette des données repose sur un questionnaire semi-directif dont une partie des items a été empruntée à d'autres enquêtes menées au niveau européen sur ce sujet<sup>9</sup> tandis qu'une autre partie a été conçue spécifiquement pour ce travail. L'analyse des attitudes s'articule autour de plusieurs axes, chacun visant à aborder les principaux enjeux posés par l'immigration dans les sociétés d'accueil. L'on trouve dès lors une dimension socioéconomique (relation entre le phénomène et l'insertion dans le marché du travail), une dimension sécuritaire (relation entre immigration et criminalité) et une dimension identitaire (dont un volet socioculturel avec les effets de la montée du pluralisme culturel et religieux, et un volet naturalisation avec l'octroi de la citoyenneté aux étrangers). La dimension identitaire (volet socioculturel) se constitue comme une batterie Likert à plusieurs items fortement corrélés. Elle a par la suite fait l'objet d'une transformation en un indice cumulatif pour l'analyse des données (coefficient alpha de Cronbach 0,77).

## **Les résultats**

### *Deux différentes images de l'immigré*

Amorcer la présentation des résultats au moyen des représentations et des perceptions qui circulent sur l'immigration aide à repérer la toile de fond où les attitudes envers ce phénomène prennent forme. Premièrement, il a été choisi de questionner les adolescents sur l'acteur principal de l'immigration : l'« immigré ». En effet, comme le souligne Sayad, « de nombreuses “représentations collectives” » pèsent sur l'immigré qui se trouve au centre des débats sur l'immigration (2006 : 63). Pour éviter de le présenter comme un problème social d'entrée de jeu, ce qui pourrait biaiser la spontanéité des réponses, on a préféré susciter la réflexion des jeunes de la manière la plus neutre possible. Avec une technique de libre association, ils ont dû associer au terme « immigré » les premiers mots qui leur venaient à l'esprit<sup>10</sup>. J.-C. Abric note que l'avantage d'une technique de

---

libre association, par rapport à un entretien classique, réside dans la possibilité d'accéder beaucoup plus rapidement aux « éléments de l'univers sémantique du terme ou de l'objet étudié [...] implicites ou latents qui seraient noyés ou masqués dans les productions discursives » (2003 : 66). Cette démarche permet de repérer « l'image » que les adolescents se font de l'immigré (Seca 2005 : 63). L'analyse du corpus de citations s'est faite au moyen du croisement de deux variables : la fréquence des citations (exprimée en pourcentage) et leur rang moyen d'apparition sur les lignes du test (exprimé en moyenne – Anova).

Tout d'abord, les représentations de l'immigré formulées par les lycéens italiens et français se placent sur deux niveaux différents. Pour les adolescents italiens, l'image de l'immigré est associée à la « menace sécuritaire » (19,2 % – moyenne 2,36). Pour les adolescents français, cette idée perd de son importance et c'est plutôt celle de « non-intégration » qui est le pilier de leur représentation de l'immigré (28,2 % – moyenne 2,15). Ainsi, pour les lycéens français, l'immigré est avant tout une personne en proie à des difficultés en matière de logement, de carrière professionnelle, de qualité de vie dans certains quartiers, etc.

Une autre différence concernant les représentations de l'immigré mérite d'être soulignée. Dans le noyau de la représentation des lycéens italiens, on trouve un ensemble de citations reflétant une vision « compassionnelle » (12,8 % – moyenne 3,23). Pour le groupe français, cette vision revêt une importance moindre (1,4 % – moyenne 4,63). Ce concept désigne une façon de concevoir (au niveau cognitif) les immigrés comme des individus malheureux, à l'égard desquels il faut avoir de la patience et de l'indulgence, et qu'il faut secourir à tout prix parce que, tout compte fait, « Eux » ont besoin que « Nous » les aidions. Sur la base des hypothèses de l'enquête, on peut expliquer cette différence par un des aspects caractéristiques de la gestion italienne de l'immigration, en particulier le rôle de l'Église catholique. Nous avons souligné la forte emprise de l'Église italienne dans le discours sur l'immigration, avec ses messages orientés vers un esprit d'accueil œcuménique, indifférent au statut et aux qualités des personnes<sup>11</sup>. Par ailleurs, on note que ce sont les lycéens italiens qui font preuve d'un niveau d'intégration religieuse plus solide. Aussi bien pour la participation aux rites religieux que pour le sentiment de religiosité personnel, l'échantillon italien montre des valeurs nettement plus élevées par rapport aux adolescents français<sup>12</sup>. Puisque, d'un point de vue attitudinal, les jeunes Italiens sont plus religieux que leurs camarades français, il est probable que les messages de l'Église à l'égard des phénomènes sociaux comme l'immigration soient davantage intériorisés.

Rappelons que le **tableau 1** se présente comme insensible à l'influence de variables sociologiques classiques telles que le statut socioéconomique familial

---

ou le niveau d'instruction des parents. Il s'agit d'une preuve que nous sommes réellement face à des systèmes cognitifs placés à un niveau d'abstraction élevé, ce qui confirme le caractère fondamental des représentations sociales (*ibid.* : 41-42). Ces visions émergent aussi au moyen d'items plus structurés. Lorsque, par exemple, les lycéens ont dû estimer le nombre d'étrangers présents dans leurs pays, ce sont les jeunes Italiens qui ont démontré les perceptions les plus alarmistes; les écarts avec le groupe français sont très nets à ce sujet.

**Tableau 1 : Q. : Selon toi, combien y a-t-il d'étrangers en France/Italie? (dichotomique) (%)**

$p \leq ,001^{***}$ , $p \leq ,010^{**}$ , $p \leq ,050^*$	Sous-estimation + estimation correcte	Surestimation
Échantillon italien	28,2	71,8
Échantillon français	73,2	26,8

$p^{***}$  -  $\phi$  0,44.

Lorsqu'on demande explicitement aux adolescents s'ils croient que l'immigration a fait augmenter la délinquance dans le pays, les résultats des lycéens italiens ne se démarquent pas de ceux qui sont annoncés précédemment. En effet, près de la moitié de l'échantillon accuse l'immigration d'avoir fait fortement augmenter la délinquance dans le pays (**tableau 2**).

**Tableau 2 : Q. : Et en général, penses-tu que l'immigration a augmenté la délinquance en France/Italie? (%)**

$p \leq ,001^{***}$ , $p \leq ,010^{**}$ , $p \leq ,050^*$	Oui beaucoup	Oui assez	Un peu	Non pas du tout
Échantillon italien	48,8	28,4	21,7	1,5
Échantillon français	35,6	37,0	20,3	7,1

$p^{**}$  -  $V$  de Cramer 0,18.

Ces premiers résultats contribuent à tracer deux cadres différents. D'un côté, il y a celui de l'échantillon italien (contexte d'immigration récente), où la présence immigrante est étroitement associée à l'idée de déstabilisation de la paix sociale. Il se peut d'ailleurs que la tendance à surestimer les proportions du phénomène confine à une « peur d'invasion » implicite, suscitée en réaction aux fréquents débarquements de réfugiés sur les côtes de la Péninsule et qui font l'objet d'un traitement médiatique persistant (Morcellini 2009 : 27).

De l'autre côté, pour les jeunes Français (contexte d'immigration ancienne), cette « vision fantasmatique » laisse la place à des perceptions plus « apaisées », mais qui présentent l'immigré comme une personne faiblement intégrée. Malgré leur jeune âge, comme l'a remarqué l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), ils semblent bien conscients que le « taux de chômage des immigrés est le double par rapport à celui des non-immigrés » (Gabizon 2008; INSEE 2008).

Par ailleurs, avant de passer à l'analyse des attitudes, il est également intéressant de se pencher sur l'angle d'observation à partir duquel l'immigration est évaluée. Au demeurant, comme nous l'avons dit dans la première section, l'immigration en Italie s'est récemment imposée au moyen d'un soudain changement de statut, à la suite d'un long passé d'émigration, alors qu'en France, il s'agit d'un phénomène qui se greffe sur l'une des pages les plus importantes de son histoire contemporaine, la politique coloniale et le « lien colonial » qui s'en est suivi.

Quant aux résultats présentés dans le **tableau 3**, ils montrent que pour les lycéens italiens, le stéréotype *italiani brava gente*, forgé lors de l'émigration italienne et ciblé sur le malheureux Italien qui, muni de sa valise en carton, s'est rendu à l'étranger pour gagner sa vie en toute honnêteté (Marletti 1991), jouit encore d'un soutien remarquable. Quant aux lycéens français, l'idée de la mission civilisatrice de la politique coloniale de leur pays est amplement partagée. On pourrait donc déduire que, pour les deux groupes, la tendance à lire l'histoire nationale récente de manière ethnocentrique, en ne retenant que les points positifs, est assez partagée.

Dans les conclusions qui suivent, nous tâcherons d'effectuer une analyse plus approfondie de ces derniers résultats à valeur historique, en raison de leurs liens avec la manière d'évaluer les enjeux posés par l'immigration.

**Tableau 3**

Affirmation : Les Italiens à l'étranger commettaient autant de crimes que les actuels immigrés en Italie. (échantillon italien)	% valide	Q : D'une manière générale, dirais-tu que la présence de la France dans ses anciennes colonies a été positive ou négative? (échantillon français)	% valide
Plutôt d'accord + très d'accord	44,5	Très positive + plutôt positive	63
Plutôt pas d'accord + pas du tout d'accord	56,5	Plutôt négative + très négative	37

### *Les dimensions du préjugé : modèles nationaux et facteurs socioculturels*

Des différences importantes caractérisent la manière d'évaluer le phénomène de l'immigration lorsque celui-ci est présenté en relation avec des enjeux économiques et culturels. Cette analyse s'est faite au moyen de deux modèles de régression linéaire portant sur les dimensions socioéconomique et identitaire (volet socioculturel), et un modèle de régression logistique binaire qui explore le deuxième volet de la dimension identitaire, sous la forme d'une variable qualitative, à savoir la disponibilité à octroyer la citoyenneté aux étrangers (volet naturalisation).

À la question « À ton avis, l'immigration et ses effets sur la société peuvent-ils influencer la réalisation de tes projets d'avenir? »<sup>13</sup>, c'est le groupe italien qui a exprimé le niveau de menace le plus élevé ( $p \leq ,000$ )<sup>14</sup>. On pourrait avancer l'hypothèse qu'il s'agit d'une position dictée par la crainte d'une sorte de concurrence sur le marché du travail. Cette attitude peut témoigner de la volonté d'établir des frontières socioéconomiques nettes afin de se réserver les carrières et les statuts les plus qualifiés auxquels, en un mot, « moi j'ai le droit parce que c'est à *Nous* qu'ils appartiennent ». Pour le groupe des lycéens français, la perception de cette compétition semble plus lointaine, et ils relèguent l'idée de menace socioéconomique en arrière-plan.

La situation s'inverse lorsqu'il est question des effets du pluralisme culturel et religieux sur les sociétés d'accueil<sup>15</sup>. Dans ce cas, ce sont les jeunes de l'Hexagone qui accusent les populations « non nationales » de « polluer » et d'affaiblir d'une manière plus importante l'identité française avec leurs traditions et leurs différences culturelles ( $p \leq ,000$ )<sup>16</sup>. Il est intéressant d'ouvrir une parenthèse sur ce point, notamment au vu de deux items spécifiques de cette dimension culturelle et religieuse qui posent la question de l'islam et qui sont présentés dans le **tableau 4**.

Que l'on parle de la situation des mosquées ou du droit de porter le voile dans les espaces publics, ce sont les jeunes Français qui semblent les plus enclins à la fermeture. La question de la cohabitation avec l'islam est, en effet, l'un des points les plus sensibles des politiques d'intégration en France, toujours attentives à « étouffer » toute démarche, même embryonnaire, qui pourrait mener à une dérive communautariste. Ainsi, le Haut Conseil à l'Intégration, dans son rapport datant de 1995, affirme que :

la République ne reconnaît des droits qu'à l'individu, libre à l'égard de ses liens communautaires. [...] La logique communautariste se veut inverse. Elle enferme l'individu dans son groupe au regard duquel il se définit et dont il tire des droits et obligations (1995 : 163).

**Tableau 4 : Q. : Plus généralement, à propos de la cohabitation des cultures et des religions, es-tu d'accord ou pas avec les opinions suivantes? (%)**

p ≤ ,001***, p ≤ ,010**, p ≤ ,050*	Échantillon italien		Échantillon français	
	tout à fait d'accord + plutôt d'accord	pas d'accord du tout + plutôt pas d'accord	tout à fait d'accord + plutôt d'accord	pas d'accord du tout + plutôt pas d'accord
b. Dans les mosquées, il y a trop souvent un endoctrinement politique.  p*** - phi 0,17	43,0	57,0	62,0	38,0
d. Les femmes musulmanes devraient être autorisées à porter le voile au travail ou à l'école.  p*** - phi 0,31	40,7	59,3	10,6	89,4

Le grand débat sur l'identité nationale, les positions antimusulmanes du Front National et le problème persistant relatif au port du voile qui a débouché sur la question complexe de la burqa, témoignent du discours « brûlant » concernant la présence islamique en France. Si les positions hostiles contre les lieux de culte musulmans sont plutôt l'apanage de l'extrême droite, représentée par Jean-Marie Le Pen qui agite la crainte de l'« islamisation de la France » (AFP 2010a), ou sa transformation en « République de la charia » (AFP 2010c), la question du voile intéresse quant à elle d'une manière plus transversale les acteurs politiques et l'opinion publique. Il s'agit d'une « affaire » qui a abouti à des positions plus marquées lorsqu'en 2009, l'Assemblée nationale adopte, « en première lecture à une écrasante majorité » (AFP 2010b), un projet de loi visant à interdire le port de la burqa dans tout espace public. Cette question, comme le note F. Lorcerie (2003), repose sur le fait qu'en France, l'islam est accusé d'empêcher la bonne intégration des immigrés. Pour l'auteure, « l'islam est censé leur créer des difficultés particulières pour se couler dans les institutions laïques françaises. Il faudra qu'ils [les musulmans] se désintègrent pour s'intégrer » (*ibid.* : 91).

Sur ce point, les lycéens italiens semblent moins « réactifs » et l'on pourrait dire que jusqu'à présent, dans la Péninsule, les questions d'ordre identitaire et culturel n'ont pas fait l'objet de débats enflammés comme c'est le cas en France. À cela, nous pourrions ajouter les récentes déclarations de l'Église italienne en faveur de l'enseignement de la religion musulmane dans les écoles, lorsqu'il y a un nombre suffisant d'élèves qui le demandent (Accattoli 2010). Il ne s'agit

que d'un simple message, qui n'a pour l'instant pas eu de suite, ayant pourtant une forte valeur symbolique.

Enfin, le deuxième volet de la dimension identitaire étudié dans cette enquête concerne l'ouverture à octroyer la naturalisation, acte permettant le passage de la condition de non-national à celle de national (à travers la question « et au final, est-il juste selon toi qu'un étranger qui vit en Italie/France puisse devenir Italien/Français? »). C'est le groupe de lycéens français qui se déclare le moins favorable à l'octroi de la citoyenneté aux étrangers ( $p \leq ,000$ )<sup>17</sup>. Cette réticence des jeunes de l'Hexagone se place dans le sillage des premiers résultats obtenus à partir de la dimension identitaire. L'octroi de la naturalisation est l'acte par lequel on donne aux particularismes le même statut juridique et politique qu'aux pratiques culturelles du groupe majoritaire. Si les lycéens français craignent que les us et les coutumes des groupes minoritaires puissent entraver la « pureté » de la culture nationale, il en résulte que cet acte doit être soumis à des évaluations attentives, nonobstant le fait que la législation française concernant la naturalisation est l'une des plus « souples » d'Europe. En effet, en France, on peut entamer une demande de naturalisation après cinq ans de séjour régulier, alors qu'en Italie, à titre d'exemple, le temps d'attente se prolonge à dix ans<sup>18</sup>. Les jeunes de la Péninsule, quant à eux, et malgré la menace de nature socioéconomique, semblent moins sensibilisés à la question de l'inclusion nationale.

Du point de vue de l'analyse des données, il est intéressant de relever l'importance des enjeux socioéconomiques pour le groupe italien et des enjeux identitaires pour le groupe français. Nous pourrions supposer, par exemple, que le tableau se modifie en insérant des variables de contrôle comme le statut socioéconomique et culturel de la famille, ou le nombre d'amis issus de l'immigration. Si l'on procède avec ces contrôles, les résultats obtenus corroborent les attentes. Pour les deux échantillons, les perceptions alarmistes et les attitudes de fermeture s'atténuent à mesure que les ressources économique-culturelles de la famille augmentent ( $p \leq ,000$ ) et plus le réseau amical des jeunes compte d'amis d'origine immigrée ( $p \leq ,000$ ). Cela dit, le point à retenir est que quels que soient le statut familial et la densité des contacts avec les membres des groupes minoritaires, la perception de la présence immigrante des adolescents italiens se caractérise toujours par un sentiment de menace socioéconomique plus élevé que celui de leurs camarades français qui, eux, perçoivent davantage cette présence comme une menace identitaire. Ce résultat est important. Il nous suggère que malgré les effets de la stratification sociale, non surprenants et conformes à l'essentiel de la littérature sur le préjugé depuis les travaux fondateurs d'Adorno *et al.* (1950), les attitudes intergroupes de nos échantillons trouvent toujours leurs racines à l'intérieur de plus amples discours sur l'immigration qui circulent actuellement en Italie et en France.

## **Les deux facettes d'un (jeune) préjugé**

Les résultats de cette étude se prêtent à deux considérations conclusives. Premièrement, on peut noter un lien particulièrement étroit entre les préjugés envers l'immigration et les caractéristiques que ce phénomène revêt en tant qu'enjeu social. Deux caractéristiques ressortent de l'analyse menée : le degré d'enracinement historique de l'immigration et les effets de la culture politique nationale. Pour les adolescents français, l'idée de faible intégration que le mot « immigré » évoque s'ancre facilement dans les difficultés qui touchent vivement les quartiers périphériques des grandes villes de l'Hexagone. D'ailleurs, celles-ci ont fait l'objet d'une « couverture médiatique sans précédent » à l'occasion des émeutes des banlieues en 2005 (Morice 2005 : 2), émeutes qui peuvent avoir conduit, au sein de l'opinion publique, à la remise en question de la capacité effective des générations issues de l'immigration à s'intégrer. De même, dans un contexte marqué par un sentiment national solidement enraciné qui, historiquement, structure son rapport à l'Autre, les préoccupations s'orientent prioritairement vers les enjeux culturels. Les craintes pour la compétition économique entre immigrés et nationaux, hormis le fait qu'elles aient été bien présentes dans les décennies passées (Schor 1996), semblent faire place à une interrogation plus subtile sur la compatibilité de l'Autre au sein de l'espace républicain, notamment en lien avec la religion musulmane. Il se peut que ce sentiment de menace identitaire soit aussi façonné par les démarches de certains mouvements collectifs visant la « reconnaissance », particulièrement si elles reposent sur une critique de l'universalisme égalitaire. On pense entre autres à l'action du Mouvement des indigènes de la République (Streiff-Fénart 2009).

Le tableau issu du groupe italien est différent. L'Italie est un pays d'immigration récente doté, au contraire, d'un sentiment national faible (Rusconi 1997), caractérisé par un débat où les positions hostiles et les positions indulgentes se mêlent. La relative jeunesse du phénomène, qui est encore peu de chose par rapport au passé migratoire de la Péninsule, ainsi que ses rythmes de croissance soutenus paraissent susciter des attitudes orientées vers des enjeux matériels. L'immigré est avant tout représenté comme un vecteur de désordres sociaux. De même, la possibilité que le phénomène puisse entraver la construction de sa propre carrière d'avenir inspire une grande crainte. Le préjugé à caractère socioéconomique qui se dessine semble être le résultat des discours qui se sont imposés dans la Péninsule au fil des dernières années. Cependant, cette image de l'« invasion » n'empêche pas la persistance d'une certaine bienveillance à l'égard des immigrants, puisque, semble-t-il, ce sont des personnes malheureuses qu'il convient de secourir. Cette dernière vision découle probablement de l'action des organismes religieux, qui remédient à la faiblesse de l'action nationale en matière d'intégration. Ensuite, c'est le monde

---



catholique qui, en Italie, lève les boucliers contre les dérives xénophobes, se posant ainsi en faveur de la diversité.

Deuxièmement, il est intéressant de trouver ces deux formes de préjugé chez deux populations jeunes : une typologie de préjugé dont la stabilité s'impose même par rapport aux effets de variables supposées influentes, comme celles qui contribuent à définir la position sociale de l'individu. Les lycéens interrogés expriment sans hésitation leur point de vue sur un enjeu social complexe et actuel comme celui de l'immigration, qui est traité normalement au moyen de débats conçus pour un public adulte. À cet égard, il est important de noter la cohérence de leurs points de vue sur l'immigration avec les passages importants de l'histoire nationale récente : les adolescents du groupe italien qui s'alignent sur le stéréotype *italiani brava gente* et ceux du groupe français qui partagent la mission civilisatrice de la politique coloniale de leur pays se démarquent par des niveaux de préjugé plus élevés, quelle que soit la dimension d'attitude examinée. Malgré l'absence d'expérience de la politique et des responsabilités que la vie adulte comporte et bien que les récentes études menées au niveau européen dépeignent les jeunes comme profondément critiques et méfiants envers les institutions et le monde de la politique, nos deux échantillons démontrent des opinions cohérentes et exprimées sans ambiguïté (Stellinger et Wintrebert 2008). Les enquêtes européennes menées sur les attitudes envers les groupes minoritaires se focalisent principalement sur des échantillons d'adultes représentant la couche classique des 18-65 ans (Coenders *et al.* 2009; Coenders *et al.* 2002). Ce choix est probablement fondé sur l'à priori que l'obtention de points de vue étoffés sur des enjeux sociaux nécessite de s'orienter vers une population censée posséder certaines notions de base et une conscience des droits socioéconomico-politiques. Les résultats de cette étude montrent que les attitudes hostiles envers les membres des groupes minoritaires concernent des esprits qui sont bien éloignés des caractéristiques sociologiques de la « personnalité autoritaire » étudiée par T. W. Adorno *et al.* (1950) et qui, encore aujourd'hui, représente un repère fondamental dans toute enquête sur ce sujet. À l'heure où les positions xénophobes sont à la hausse, la question est de comprendre comment la pensée intolérante se greffe à des esprits en plein devenir et qui viennent de « pointer leur nez » sur la scène sociale.

---

### Note biographique

**ALESSANDRO BERGAMASCHI** est doctorant en sociologie de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, en cotutelle avec l'Université de Turin. Il s'intéresse aux relations interethniques chez les populations adolescentes dans le milieu scolaire et à la pédagogie interculturelle. Il est parallèlement rédacteur pour le centre de recherche Immigrazione Dossier Statistico (IDoS) de Rome.

---

## Notes

1. Le parti de la Lega Nord siège au ministère de l'Intérieur au cours de la XXII<sup>e</sup> législature (1994), de la XXIV<sup>e</sup> (2001-2006) et de la XXVI<sup>e</sup> (2008).
  2. À partir de ce moment, l'immigration irrégulière devient un délit pénal. Elle sera punie par une lourde amende (art. 1, al. 15 a) et en cas de récidive, par la réclusion jusqu'à cinq ans (art. 1, al. 23 m). La rétention dans les *Centri d'Identificazione* pourra être prolongée jusqu'à 180 jours au lieu de 60 comme auparavant (art. 14, al. 5, décret 286/1998). Afin d'augmenter les actions de vigilance urbaine, le décret prévoit aussi l'institution de « rondes » constituées bénévolement par des associations ou par des ex-militaires à la retraite (art. 3, al. 41-2). Un test de langue italienne est demandé pour pouvoir bénéficier de la carte CE de long séjour (art. 22, al. 2 i), tandis que la délivrance des titres de séjour de moindre durée est soumise à la signature de l'*Accordo di Integrazione* (art. 1, al. 25.2). Pendant la durée du titre de séjour, le titulaire devra s'engager « [...] à atteindre les objectifs d'intégration spécifiques » (art. 1, al. 25.2). Le point qui paraît le plus critique est que le titre de séjour pourra être retiré si, selon les autorités de contrôle, le titulaire n'arrive pas à respecter scrupuleusement les engagements d'intégration et d'assimilation contenus dans ledit *Accordo*.
  3. Puis « Développement solidaire ». Ce ministère a été supprimé lors du remaniement gouvernemental en novembre 2010.
  4. Il s'agit d'un débat public promu par le gouvernement Fillon et qui suit deux axes principaux. Le premier axe invite à s'interroger autant sur les éléments concrets du vivre-ensemble que sur les questions plus fondamentales des valeurs et des symboles de l'identité républicaine. Par le deuxième axe, la République propose de trouver un nouveau contrat avec les ressortissants étrangers souhaitant entrer et séjourner sur son territoire ainsi qu'avec ceux qui désirent accéder à la nationalité française. Le but premier du grand débat est de rassembler un nouveau canevas d'idées utiles pour « réaffirmer la fierté d'être Français ». Il s'est déroulé de novembre 2009 à janvier 2010 sous la régie du ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale, soutenu par les préfetures locales. Les actualités de ce grand débat étaient sur le portail du gouvernement : <http://www.debatidentitenationale.fr/> (consulté le 2 juin 2010).
  5. La nationalité et le lieu de naissance de l'élève sont des informations plus approfondies conservées dans les archives des Académies de France. Ces renseignements aident à mesurer le poids de l'immigration dans chaque établissement scolaire. Les données sur le lieu de naissance des parents de l'élève ne sont pas disponibles pour le moment.
  6. Le codage de la variable de classe a suivi les lignes indiquées dans la *Classification internationale type des professions dans l'Union européenne* (CITP-08 COM).
  7. La corrélation entre la filière lycéenne fréquentée et la variable de classe donnée par la profession des parents est robuste :  $I_t 0,54 - Fr 0,61$  (Pearson).
  8. Le décalage concernant les pourcentages d'élèves étrangers entre les deux échantillons résulte du fait qu'en Italie, l'immigration est un phénomène récent, ce qui signifie que la deuxième génération est encore très jeune, et la législation sur la nationalité ne favorise pas les naturalisations (10 ans de résidence régulière pour pouvoir entamer la procédure : Loi 5 février 1992 n° 91). En France, nonobstant l'importante historicité du phénomène, le grand nombre d'étrangers qui ont franchi ses frontières, le fait de compter parmi la population nationale des générations dites « issues de l'immigration » et de disposer d'une loi sur la naturalisation orientée prioritairement sur le droit de sol (5 ans de résidence pour entamer la procédure : Loi 26 novembre 2003 n° 2003-1119), dans les statistiques officielles, les étrangers sont paradoxalement moins nombreux par rapport aux pays d'immigration plus récente.
  9. Le questionnaire est donc inspiré du European Social Survey 2002, round 1 (<http://ess.nsd.uib.no/ess/round1/>); du International Social Survey Programme 2003 (<http://www.issp.org/page.php?pageId=4>); et des European Values Studies 2004 (<http://www.jdsurvey.net/evs/EVSDocumentation.jsp>).
  10. Q. « Peux-tu me dire ce qui te vient immédiatement à l'esprit lorsque tu entends le mot "immigré"? »
  11. Voir la section sur la situation italienne.
  12. Dans les deux cas, la différence est statistiquement significative et avec des écarts importants : a) *participation aux rites*,  $p \leq 0,000 - \phi 0,19$ ; b) *sentiment de religiosité personnelle*,  $p \leq 0,000 - F 43,6$ .
-

13. Variable numérique à 10 modalités de réponse : 0 *aucune influence* – 10 *c'est un obstacle*.
14. La variance expliquée par le modèle de régression est égale à :  $R^2$  0,323.
15. Indice cumulatif construit à partir de 4 variables ordinales : a) Les immigrés enrichissent la culture italienne/française; b) Dans les mosquées, il y a trop souvent un endoctrinement politique; c) Les écoles devraient consacrer plus de temps à l'enseignement de l'histoire et de la culture des immigrés; d) Les femmes musulmanes devraient être autorisées à porter le voile au travail ou à l'école (tout à fait d'accord – plutôt d'accord – plutôt pas d'accord – pas d'accord du tout).
16. La variance expliquée par le modèle de régression linéaire est égale à :  $R^2$  0,377.
17. La variance expliquée par le modèle de régression logistique est égale à :  $R^2$  Nagelkerke 0,344 (pourcentage global 62,2 %).
18. Pour la situation italienne, voir la Loi n° 91 de 1992; pour la situation française, voir la Loi n° 2003-1119 de 2003.

---

## Bibliographie

- Abric, J.-C., 2003. *Méthodes d'étude des représentations sociales*. Ramonville Saint-Agne, ERES.
- Accattoli, L., 2010. « Ora di religione islamica, apertura dal Vaticano. Il Cardinale Martino : segno di rispetto », *Corriere della Sera*, 10 mars.
- Adorno, T. W., E. Frenkel-Brunswik, D. J. Levinson et R. Nevitt-Sanford, 1950. *The Authoritarian Personality*. New York, Harper & Row, by The American Jewish Committee.
- AFP, 2010a. « Affiches du FN : la Licra déboutée », *Le Figaro*, 8 mars.
- AFP, 2010b. « L'Assemblée nationale vote l'interdiction du port du voile intégral », *Le Monde*, 13 juillet.
- AFP, 2010c. « Mosquée : "respecter de la laïcité" (FN) », *Le Figaro*, 28 juin.
- Ambrosini, M., 2003. *Immigrazione e terzo settore in Lombardia. La seconda indagine*. Milan, Fondazione ISMU.
- Ancelin Schützenberger, A., 1997. *Aïe, mes aïeux! Liens transgénérationnels, secrets de famille, syndrome d'anniversaire et pratique du géosociogramme*. Paris, La Méridienne.
- Blum, A., 1998. « Comment décrire les immigrés? À propos de quelques recherches sur l'immigration », *Population*, vol. 53, n° 3, p. 569-588.
- Bolaffi, G., 2001. *I confini del patto*. Turin, Einaudi Editore.
- Bréchon, P. et J.-F. Tchernia, 2009. *La France à travers ses valeurs*. Paris, Armand Colin.
- Brown, R., 1995. *Prejudice. Its Social Psychology*. Oxford, Blackwell Publisher.
- Calavita, K., 2005. *Immigrants at the margins: law, race, and exclusion in Southern Europe*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Caponio, T., 2006. *Città italiane e immigrazione. Discorso pubblico e politiche a Milano, Bologna e Napoli*. Bologne, Il Mulino.
- Caritas/Migrantes, 2010. *Immigrazione. Dossier Statistico Immigrazione 2010*. Rome, Idos.
- Castles, S., 1995. « How nation-states respond to immigration and ethnic diversity », *New Community*, vol. 21, n° 3, p. 293-308.
- Cesareo, V., 2000. *Società multiethniche e multiculturalismi*. Milan, Vita e Pensiero.
- Coenders, M., M. Lubbers et P. Scheepers, 2009. « Opposition to civil rights for legal migrants in Central and Eastern Europe », *East European Politics & Societies*, vol. 23, n° 2, p. 146-164.
-

- Coenders, M., M. Gijsberts et P. Scheepers, 2002. « Ethnic exclusionism in European countries, public opposition to grant civil rights to legal migrants as a response of perceived ethnic threat », *European Sociological Review*, vol. 18, n° 1, p. 17-34.
- Dal Lago, A., 2004. « Esistono davvero i conflitti tra culture? Una riflessione storico-metodologica », in C. Galli (dir.), *Multiculturalismo. Ideologie e sfide*. Bologn, Il Mulino.
- Dal Lago, A., 1999. « La tautologia della paura », *Rassegna Italiana di Sociologia*, vol. XL, n° 1, p. 5-41.
- De Montmollin, G., 2003. « Le changement d'attitude », in S. Moscovici (dir.), *Psychologie sociale*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrages », p. 89-136.
- Dolto, F., 1989. *Paroles pour adolescents ou le complexe du Homard*. Paris, Hatier.
- Fassin D. et S. Mazouz, 2007. « Qu'est-ce que devenir français? La naturalisation comme rite d'institution républicaine », *Revue française de sociologie*, vol. 48, n° 4, p 732-750.
- Fondazione Migrantes, 2006. *Rapporto Italiani nel Mondo 2006*. Rome, Idos.
- Gabizon, C., 2008. « Mieux maîtrisée, l'immigration familiale diminue », *Le Figaro*, 20 juin, p. 12.
- Galland, O., 2009. *Les jeunes*. Paris, Éditions La Découverte.
- Gouvernement italien, 2009. Loi n° 94 du 15 juillet 2009 – *Disposizioni in materia di sicurezza pubblica*. <http://www.parlamento.it/parlam/leggi/09094l.htm> [consulté le 12 mai 2010].
- Green, N. L. et M. Poinot, 2008. *Histoire de l'immigration et question coloniale en France*. Paris, La Documentation française.
- Haut Conseil à l'Intégration, 1995. *Liens culturels et intégration. Rapport au Premier Ministre*. Paris, La Documentation française.
- Institut national de la statistique et des études économiques, 2008. *Nombre de chômeurs et taux de chômage des immigrés et des non-immigrés selon le sexe et l'âge*. [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATnon03346](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03346) [consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2009].
- Lapeyronnie, D., 2008. *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*. Paris, Robert Laffont.
- Le Bras, H., 1998. *Le Démon des origines*. Paris, Éditions de l'Aube.
- Le Goaziou, V. et L. Mucchielli, 2006. *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*. Paris, La Découverte.
- Lorcerie, F., 2003. *L'école et le défi ethnique*. Paris, ESF éditeur.
- Marletti, C., 1991. *Extracomunitari. Dall'immaginario collettivo al vissuto quotidiano del razzismo*. Rome, ERI-RAI.
- Martin, O., 2007. *L'analyse des données quantitatives*. Paris, Armand Colin.
- Morcellini, M., 2009. *Ricerca nazionale su immigrazione e asilo nei media italiani*. Rome, Università di Roma la Sapienza – Facoltà di Scienze della Comunicazione. <http://www.comunicazione.uniroma1.it> [consulté le 12 mai 2010].
- Morice, A., 2005. « Les émeutes urbaines d'octobre-novembre 2005 en France : comprendre avant de juger », *Pajol*, 31 décembre 2005. <http://pajol.eu.org/article905.html> [consulté le 28 février 2010].
- Noiriél, G., 2009. « "Color blindness" et construction des identités dans l'espace public français », in D. Fassin et E. Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française*. Paris, Éditions La Découverte/Poche, p. 166-182.
- Palidda, S., 2000. *Polizia postmoderna. Etnografia del nuovo controllo sociale*. Milan, Feltrinelli.
- Pastore, F., 2006. « L'Europa di fronte alle migrazioni. Divergenze strutturali, convergenze di settore », *Quaderni di Sociologia*, vol. L, n° 40, p. 7-24.
-

- Rusconi, G. E., 1997. *Patria e repubblica*. Bologne, Il Mulino.
- Sayad, A., 2006. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Paris, Raisons d'Agir.
- Schnapper, D., 2008. « Les enjeux démocratiques de la statistique ethnique », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 1, p. 133-139.
- Schor, R., 1996. *Histoire de l'immigration en France. De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Paris, Armand Colin.
- Seca, J.-M., 2005. *Les représentations sociales*. Paris, Armand Colin.
- Stellinger, A. et R. Wintrebert, 2008. *Les jeunes face à leur avenir. Une enquête internationale*. Paris, Fondation pour l'Innovation Politique – Kairos Future.
- Streff-Fénart, J., 2009. « Le “modèle républicain” et ses Autres : construction et évolution des catégories de l'altérité en France », *Migrations Société*, vol. XXI, n° 122, p. 215-236.
- Tajfel, H., 1981. *Human Groups and Social Categories. Studies in Social Psychology*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Tribalat, M., 1995. *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*. Paris, Éditions La Découverte.
- Tribalat, M., 1991. *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui : apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*. Paris, Institut national d'études démographiques.
- Zincone, G., 2006. *Familismo legale. Come (non) diventare italiani*. Bari et Rome, Laterza.
- Zincone, G., 2005. « Cittadinanza e migrazioni : un'applicazione al caso italiano », in M. L. Bacci (dir.), *L'incidenza economica dell'immigrazione*. Turin, Giappichelli, p. 375-398.
-